

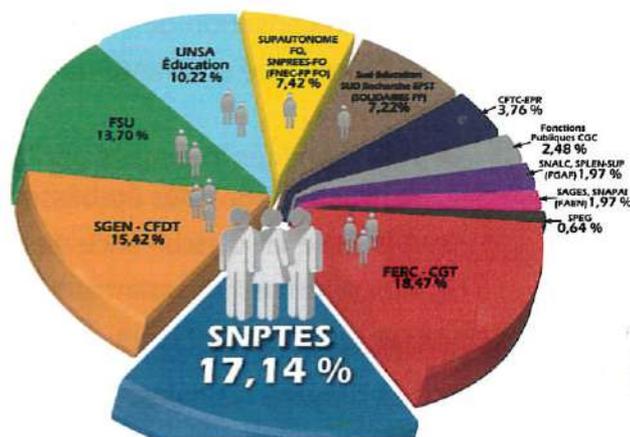


ELECTION AU COMITE TECHNIQUE DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE



POURQUOI LE SNPTES MERITE VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES a été créé en 1953. Il a progressivement étendu son champ d'action à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce qui l'a amené à changer de nom en 2018 tout en conservant son sigle : **Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES)**.



Résultats en pourcentages et sièges attribués aux organisations syndicales pour l'élection professionnelle CTMESR 2014 / 2018

Depuis 2014, la représentativité des organisations syndicales est calculée en tenant compte du résultat des élections au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 2014, le SNPTES est arrivé 2^e en nombre de voix et 1^{er} ex æquo en nombre de sièges.

Cette longue histoire et cette forte représentativité a permis au SNPTES d'acquérir un haut niveau d'expertise qu'il met aujourd'hui au service de la défense et du développement des intérêts de l'ensemble des personnels, ingénieur, personnels techniques, administratifs, enseignants (PRAG-PRCE), enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des bibliothèques, sociaux et de santé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

LE COMITE TECHNIQUE EST NOTAMMENT CONSULTE SUR :

- ➔ L'organisation et le fonctionnement des établissements et services ;
- ➔ La gestion des effectifs, des emplois et des compétences ;
- ➔ La formation et les qualifications professionnelles ;
- ➔ La politique indemnitaire ;
- ➔ L'égalité professionnelle, la parité (F/H) et la lutte

Santé et sécurité au travail

Le résultat de ces élections définit la répartition, entre les différentes organisations syndicales, des sièges au CHSCT dont le rôle est :

- ➔ de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- ➔ de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- ➔ de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

- Contre toutes les discriminations ;
- Le bilan social.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- À l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- Aux suppressions de postes ;
- À la précarisation de l'emploi ;
- À l'autocratie ambiante dans certains établissements et services ;
- Aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires ;
- À la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- Aux réformes incessantes de l'enseignement supérieur.



ENSEMBLE EXIGEONS :

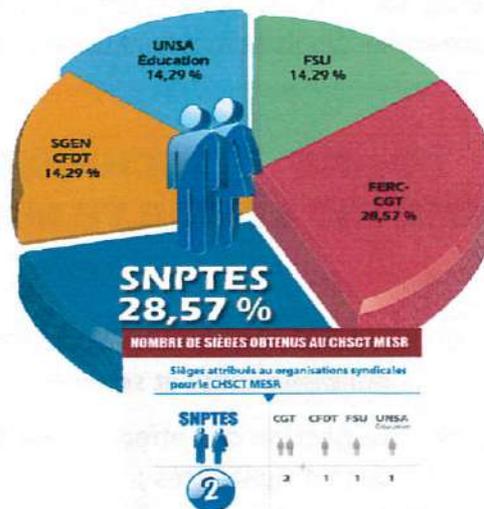
- Les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité ;
- L'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'études ;
- La revalorisation de nos rémunérations ;
- Une médecine de prévention renforcée ;
- Le développement de l'action sociale, notamment par une amélioration des aides financières et des aides au logement ;
- L'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT tire son importance et sa légitimité du fait qu'il soit composé très majoritairement de représentants des personnels désignés par les organisations syndicales qui ont obtenues les scores les plus élevés lors de l'élection du comité technique. Ce dernier point explique le poids important du SNPTES dans cette instance.

Paradoxalement, certaines organisations, soi-disant importantes (celles qui passent dans les médias...) ou très bruyantes..., se retrouvent ainsi régulièrement absentes des CHSCT (par exemple FO et SUD ne siègent pas au CHSCT ministériel). **Le CHSCT de votre établissement est chargé :**

- de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité ;
- d'améliorer les conditions de travail ;
- de veiller au respect, par les directions, de l'ensemble des textes relatifs à la santé et la sécurité au travail ;



Pourcentage des sièges attribués aux organisations syndicales lors des élections pour le CHSCT MESR 2014 / 2018

Cette élection se déroulera le **6 décembre** et aura lieu à l'urne au sein des bureaux de vote
LE RENOUELEMENT DU CT EST UNE ÉLECTION MAJEURE
VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche
 Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Courriel : secretariat@snptes.org
 Site web : <http://www.snptes.fr> - Forum : <http://forum.snptes.fr/>



BULLETIN DE VOTE – CANDIDATURE SUR LISTE
Elections professionnelles décembre 2018
Comité technique d'établissement (CTE)

10 titulaires – 10 suppléants

Liste présentée par : nom de l'organisation syndicale pour laquelle la liste est déposée ; le cas échéant nom de la fédération ou de l'union syndicale à laquelle est affiliée ou en cas de candidature commune noms des organisations syndicales composant cette candidature.

Logo de l'organisation syndicale et/ou de l'union à laquelle elle est affiliée (facultatif) : SNPTES

	Civilité (M. ou Mme)	Nom d'usage	Prénom	Corps ou agent non titulaire	Affectation ¹ (Etablissement et une précision géographique : ville et n° de département)
1	Mme	CARTEREAU	Isabelle	IGE	UFR STAPS
2	M.	PUICHAUD- CHAUDOT	Jean-Luc	IGE	DSSI
3	Mme	ZOUITA	Souad	ASI	DLHS
4	M.	ZIANE	Philippe	IGE	DP
5	Mme	BLAYO	Mireille	Infirmière	SUMP
6	Mme	TENACHI	Oumaima	ADT	UFR DSP
7	M.	MALLET	Pascal	Professeur des Universités	UPN
8	Mme	KONE	Odile	ADT	IUT
9	M.	BEKIOUI	Allouche	ASI	DP
10	Mme	NANTIER	Nathalie	ADT	IUT
11	Mme	CHANDRA	Latha	Magasinier	BU
12	M.	CHERY	John	ADT	DSSI
13	M.	MEBTOUL	Douab	ADT	DLHS
14	M.	ISHAK	Fadel	ADT	DLHS
15	Mme	LOZAI	Sabrina	IGE	COMETE
16	Mme	TRIPET	Isabelle	ADT	Ecole doctorale
17	M.	BERMUDE	Christophe	Contractuel	Ecole doctorale
18	Mme	TRIPET	Valérie	ADT	UFR SEGMI
19	M.	PETIT	Nicolas	ADT	UFR SEGMI
20	Mme	BOUHEROUA	Baya	ADT	UFR SEGMI
Nombre d'hommes : 9					
Nombre de femmes : 11					

¹ Nom officiel issu du code de l'éducation



Élection des membres du Comité Technique

de l'Université Paris Nanterre

Scrutin du 6 décembre 2018

Le Comité Technique (CT), instance de concertation, est chargé d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il émet un avis consultatif sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sur les règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire, sur les grandes orientations en matière de politique indemnitaire, sur les règles liées aux horaires et aux congés ainsi que sur les restructurations de services (suppression, création, modification des organigrammes).

Cette élection est importante, elle permet également de déterminer la composition du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Des élu.e.s FERC-CGT pour la défense inconditionnelle du Service Public et du statut de la Fonction Publique

Prenant appui sur les batailles menées par les personnels pour défendre leurs légitimes revendications, les élu.e.s CGT continueront à défendre, en toute indépendance, dans le Comité Technique de notre établissement :

- le maintien d'un véritable Service Public national et le maintien de formations validées par des diplômes nationaux, parce que c'est la seule garantie de l'égalité d'accès et de reconnaissance des qualifications sur l'ensemble du territoire,
- la sauvegarde et l'amélioration du statut de la Fonction Publique d'État de tous les personnels (administration, enseignement, recherche) ainsi que la titularisation des contractuels dans ces statuts pour obtenir de nouvelles avancées sociales,
- les droits statutaires des agents en refusant la politique d'individualisation des carrières et des salaires et la gestion locale des personnels qui détruisent nos garanties collectives, parce que plusieurs individualités mises en compétition ne seront jamais plus efficaces qu'une équipe soudée et solidaire,
- l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels, leurs conditions matérielles et le respect de leur dignité, en lien avec tous les salariés conformément à l'esprit de la CGT.

Lors des séances du Comité Technique de l'établissement, la CGT vote :

- **POUR** toutes les avancées qui sont progressistes et pérennes pour l'ensemble des personnels. À chaque vote, nous tentons de peser sur les conséquences de décisions qui seraient contraires à notre idée de progrès social.
- **CONTRE** les propositions qui ne vont pas dans le sens d'une amélioration des conditions de travail, notamment lorsqu'elles mettent en place une précarité accrue ou ne respectent pas les règles de la Fonction Publique lors de recrutements, d'organisation de travail, de mise en place des régimes indemnitaires, etc.

Qui peut voter ?

Tous les personnels exerçant leurs fonctions dans l'établissement sont électeurs : personnels titulaires ou contractuels, ITRF, AENES, bibliothèques, enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs.euses de l'université, ITA et chercheurs.euses des UMR rattachées à l'établissement.



Avoir des élu.e.s CGT au Comité Technique, c'est garantir la défense de nos conditions de travail, de nos droits et c'est aussi apporter des réponses constructives.

Avoir des élu.e.s CGT au Comité Technique, c'est s'assurer de militant.e.s qui prennent la parole pour vous défendre.





Élection des membres du Comité Technique de l'Université Paris Nanterre Scrutin du 6 décembre 2018

La CGT est présente et intervient à toutes les séances du CT pour faire avancer de grands sujets comme la réévaluation des primes, la campagne d'emplois, l'organisation des services, la précarité et la formation professionnelle. L'expérience et le savoir-faire syndical des représentant.e.s cégétistes servent à la réflexion et aux prises de décisions favorables au progrès de toutes et de tous. La CGT demande régulièrement l'ouverture de plans d'actions précis pour résoudre les questions quotidiennes des personnels sous contrats précaires qu'ils soient stagiaires, vacataires, étudiant.es-doctorant.e.s, doctorant.e.s-contractuel.le.s.

La CGT est active dans les groupes de travail issus du Comité Technique et du CHSCT :

- **Refonte du règlement intérieur pour le volet Aménagement et Réduction du Temps de Travail (ARTT) :** notre position est claire, ce document datant de 2006, doit refléter les réalités d'aujourd'hui et de demain sans retirer les acquis nécessaires au bon équilibre de notre vie au travail. Nous appuyons entre autres les demandes des collègues du Service Commun de Documentation sur les problématiques d'extension des horaires de la bibliothèque.
- **Télétravail :** sans être opposés à cette nouvelle forme d'organisation du travail, nous restons vigilants sur la façon de la mettre en œuvre. Le rôle de la CGT est de faire émerger tous les effets de bord qu'un tel dispositif peut provoquer comme des différences ou des dysfonctionnements au sein des services, un sentiment d'isolement, des fractures entre collègues.
- **Risques Psycho-Sociaux (RPS) :** un groupe de travail initié par la CGT il y a quelques années, a permis de suivre la mise en place du questionnaire destiné aux personnels BIATSS et aux enseignant.e.s-chercheur.euses et d'accompagner la mise en œuvre de solutions concrètes.
- **Actualisation du règlement intérieur pour le volet santé et sécurité au travail :** consciente du mal-être déjà trop important dans notre établissement, la CGT est partie prenante de ce travail collectif visant à répertorier l'ensemble des règles relevant du CHSCT.
- **Revalorisation des conditions salariales des personnels contractuels :** la CGT œuvre pour une diminution de la précarité (ouverture de concours, revalorisation indiciaire, primes de fin d'année, etc).

Vos candidats pour les 4 prochaines années :

 <p>FONCTION PUBLIQUE des femmes et des hommes artisans du quotidien 6 DÉCEMBRE 2018 - 14H30</p>	1. AYARI Sébastien Naïm	11. MEHIRI Lamia
	2. FERREIRA Daniela	12. AZUELOS Martine
	3. CHALAYE Pierre	13. N'ZOBO Christian
	4. DEBOIS Jasmine	14. LEMOINE Emmanuelle
	5. GRIMBERT Brice	15. HAFIDI Abdelkader
	6. GRILLET Elise	16. OLIVER Coralie
	7. HOSSEIN Marc	17. LE VAN Jean-François
	8. STOYANOV Nanka	18. DUBOIS Rosa
	9. CORSOIS Frédéric	19. STAROSTKA Régis
	10. PRUNEL Laurence	20. BRUNET Elisabeth

**POUR RENFORCER UN SERVICE PUBLIC NATIONAL D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DÉMOCRATIQUE ET PROGRESSISTE**

**Le 6 décembre 2018,
JE VOTE CGT**



BULLETIN DE VOTE – CANDIDATURE SUR LISTE
Elections professionnelles 6 décembre 2018
Comité technique d'établissement (CTE)

10 titulaires – 10 suppléants

Liste présentée par : **FERC-CGT**



Logo de l'organisation syndicale

	Civilité (M. ou Mme)	Nom d'usage	Prénom	Corps ou agent non titulaire	Affectation ¹ (Etablissement et une précision géographique : ville et n° de département)
1	M.	AYARI	SEBASTIEN-NAÏM	TCH	COMETE
2	Mme	FERREIRA	DANIELA	ASI	UFR LCE
3	M.	CHALAYE	PIERRE	SAENES	UFR DSP
4	Mme	DEBOIS	JASMINE	ATRF	DRED
5	M.	GRIMBERT	BRICE	IGE	DRI
6	Mme	GRILLET	ELISE	IGE	DFC
7	M.	HOSSEIN	MARC	IGE	UFR LCE
8	Mme	STOYANOV	NANKA	TCH	SRI
9	M.	CORSOIS	FREDERIC	ATRF	DLHS
10	Mme	PRUNEL	LAURENCE	IGE	COMETE
11	Mme	MEHIRI	LAMIA	ADJAENES	DES
12	Mme	AZUELOS	MARTINE	ATRF	DLHS
13	M.	N'ZOBO	CHRISTIAN	TCH	IUT VILLE AVRAY
14	Mme	LEMOINE	EMMANUELLE	IGE	SFC
15	M.	HAFIDI	ABDELKADER	TCH	DLHS
16	Mme	OLIVER	CORALIE	ATRF	UFR DSP
17	M.	LE VAN	JEAN-FRANCOIS	IGR	COMETE
18	Mme	DUBOIS	ROSA	MAGASINIER	SCD
19	M.	STAROSTKA	REGIS	ASI	DRI
20	Mme	BRUNET	ELISABETH	IGE	SAS
Nombre d'hommes :		9			
Nombre de femmes :		11			

¹ Nom officiel issu du code de l'éducation



INTERCO 95
TERRITORIAUX
D'ARGENTEUIL

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



VOTEZ CFDT

 **SOUTENUS DANS LEUR MANDAT, LES ÉLUS CFDT
VOUS SOUTIENNENT DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE**

**C'est le moment de bien choisir ceux qui vont vous représenter !
Et si vous vous donnez aujourd'hui les moyens d'être vraiment
écoutés et défendus ?**

VOS CANDIDATS CFDT...

- sont à votre écoute et relaient vos préoccupations
- s'informent et répondent à vos questions
- connaissent le statut et s'engagent à le faire appliquer
- font valoir vos droits et se battent pour en obtenir de nouveaux
- défendent les intérêts de l'ensemble des agents
- recherchent des avancées profitables à tous
- travaillent en réseau pour être plus pertinents
- dialoguent, proposent et négocient autant que possible

Vos candidats CFDT sont des agents proches de vous qui connaissent
les réalités du terrain.

LE SYNDICALISME CHANGE DE VISAGE



UN SEUL JOUR, UN SEUL TOUR

TOUS LES 4 ANS

NE LAISSEZ PAS LE 6 DÉCEMBRE

PASSER SANS VOUS



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
— VOTEZ CFDT —**

**BULLETIN DE VOTE – CANDIDATURE SUR LISTE
Élections professionnelles décembre 2018
Comité technique d'établissement (CTE)**

10 titulaires – 10 suppléants

Liste présentée par :

Syndicat Général de l'Éducation Nationale - Confédération Française Démocratique du Travail
SGEN-CFDT et Sympathisant-e-s

	Civilité (M. ou Mme)	Nom d'usage	Prénom	Corps ou agent non titulaire	Affectation¹ (Établissement et une précision géographique : ville et n° de département)
1	Monsieur	KEKOUCHE	Mahmoud	ASI	Université Paris-Nanterre
2	Madame	KHECHAI-LAHMER	Yamina	Technicien-ne	Université Paris-Nanterre
3	Monsieur	RAT	François	AAE	Université Paris-Nanterre
4	Madame	AUZOUX	Catherine	Conservateur-trice en chef-fe	Nanterre / IUT de S ¹ -Cloud Mediadix
5	Monsieur	FENOUILLET	Fabien	Professeur	Université Paris-Nanterre
6	Madame	DUMOULIN-LOUIS	Marie-France	Bibliothécaire	Nanterre / La Contemporaine (ex-BDIC)
7	Monsieur	CROWLEY	Cornelius	Professeur (HDR)	Université Paris-Nanterre
8	Madame	TRAN-SIGNORET	Christelle	ASI	Université Paris-Nanterre
9	Monsieur	VASRAM	Arzou	Technicien	Université Paris-Nanterre
10	Madame	LOKPO	Maud	IGE	Université Paris-Nanterre
11	Monsieur	VALENTINI	Bernard	MCF	Nanterre / IUT Val d'Avray et S ¹ -Cloud
12	Madame	DIOT-SPITZ	Marlène	IGE	Université Paris-Nanterre
13	Monsieur	MARTINET	Pierrick	Technicien	Université Paris-Nanterre
14	Madame	JOIN-LAMBERT	Hélène	MCF (HDR)	Université Paris-Nanterre
15	Madame	CAZENOBE	Adrienne	Conservateur-trice	Nanterre- IUT S ¹ -Cloud Mediadix
16	Madame	SCELLES	Régine	Professeur-e	Université Paris-Nanterre
17	Monsieur	AÏT KHELIFA	Yahia	Agent Technique	Université Paris-Nanterre
18	Madame	BENAYOUN	Carine	AAE	Université Paris-Nanterre
19	Monsieur	LARTIGAUT	Olivier	AAE	Université Paris-Nanterre
20	Madame	CHAUVETTE	Michèle	AAE	Université Paris-Nanterre
Nombre d'hommes : 9					
Nombre de femmes : 11					

¹ Nom officiel issu du code de l'éducation

Pour des élu-es engagé-es au quotidien



Les élections professionnelles de 2018 se déroulent dans un contexte d'attaques aggravées contre la fonction publique : régression salariale par le gel du point d'indice, suppressions de postes, très forte précarité. Dans l'ESR, le recours aux contrats et appels d'offre (NCU-PIA3...) se substitue au financement récurrent. Il remet en cause l'indépendance pédagogique et de recherche des universités au profit d'intérêts à court terme. Les réformes en cours telles Parcoursup ou le projet d'ordonnance sur les regroupements d'établissements déstabilisent le service public.

CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉCARITÉ

Les élu-es FSU dénoncent la part croissante que prend l'emploi contractuel dans notre établissement. Depuis 2011 (dernière année avant le passage aux responsabilités et compétences élargies), pour l'ensemble des personnels, ce sont 41 postes de titulaires perdus pendant que l'emploi contractuel ne cesse d'augmenter : c'est aujourd'hui près de 31 % des personnels. Sans compter un volume d'heures complémentaires considérable (100 000 h. de vacations), représentant un déficit de 525 postes d'enseignant-es/chercheur-es.

La précarité a des conséquences sociales fortes, et impacte l'organisation du travail. Dans les services, former sans cesse de nouveaux personnels est une charge de travail qui s'ajoute aux multiples missions. Pour les enseignant-es/chercheur-es, le recours aux vacations se traduit par un alourdissement des charges administratives et moins de temps pour la recherche. Pour rendre un service public de qualité, nous défendons à chaque campagne emploi la publication des postes par voie de concours plutôt que le recrutement contractuel.

Le Comité Technique

Il est constitué de représentant-es de TOUT le personnel (enseignant-es/chercheur-es et BIATSS, titulaires ou non). Les règles concernant toutes les catégories de personnels (dont les régimes indemnitaires), les campagnes d'emploi, les statuts, l'organisation du travail et des services, sont soumis à son avis, avant leur vote en conseil d'administration.

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Les représentant-es des personnels sont désigné-es par les organisations syndicales sur la base des suffrages recueillis au CT. Le CHSCT analyse les risques professionnels, contribue aux campagnes de prévention des différentes formes de harcèlement, réalise des visites de services et peut enquêter à la suite d'accidents du travail.

POUR LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES BIATSS

Les salaires des BIATSS titulaires et contractuels sont très dégradés, dans un département où le coût de la vie, en particulier le logement, est élevé. Durant le mandat écoulé, les élu-es FSU ont défendu pour tous les titulaires une revalorisation du montant des primes, en donnant la priorité aux catégories C et B qui sont les plus mal payées. Le passage au taux 6 pour tous et toutes et 6,5 pour la

catégorie B classe normale et C est entré en vigueur entre sept. 2017 et janv. 2018.

Les élu-es FSU défendent inlassablement une amélioration des conditions de recrutement et de rémunération des contractuel-les. Nous avons obtenu des avancées sur le recrutement (avec notamment une reprise d'ancienneté) et le versement de primes de fin d'année en 2015. Mais ce n'est pas suffisant ! C'est grâce à l'action de la FSU que l'université a consenti cet été 2018 à aligner les contrats sur les nouvelles grilles de la fonction publique entrées en vigueur à partir de 2016 (suite à l'application du protocole PPCR), et à reverser « le manque à gagner » durant la période. Un nouveau groupe de travail vient de s'ouvrir sur les conditions salariales des contractuel-les, nous y défendons des améliorations salariales conséquentes et identiques pour l'ensemble des 3 catégories.

POUR LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La réglementation autorise désormais la fonction publique à développer le recours au télétravail. Pour les élu-es FSU, cette modalité d'organisation du travail peut être positive mais à condition que son usage ne soit pas généralisé, au risque de déstabiliser les collectifs de travail ou d'isoler les personnes en télétravail. A l'université, les élu-es FSU demandent la définition de critères permettant son

Le 6 décembre, défendez le service public en votant FSU !

plafonnement et l'éligibilité de toutes les catégories de personnels. Les élu-es FSU sont aussi vigilants sur les projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques qui sont potentiellement porteurs de dégradation des conditions de travail.

UN CHSCT OFFENSIF

Le CHSCT a, sous l'impulsion de la FSU qui en assurait le secrétariat, accru sa visibilité pour permettre aux collègues et usagers qui en éprouvaient le besoin de le contacter plus aisément et en toute confiance, et œuvré pour assurer ses trois missions: écouter, conseiller les agents et les usagers ; veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires ; conseiller l'administration.

La FSU a notamment eu un rôle actif dans les enquêtes ou

visites de services demandées par le CA (visite des bâtiments D, E, F et S) ou les instances administratives (enquête à la DEVE). Elle a été à l'initiative du questionnaire sur les conditions de travail concernant les personnels BIATSS et a participé à la mise en place de celui en direction des personnels enseignants et enseignants chercheurs. Elle demande d'ailleurs très régulièrement que la pénibilité du travail, très clairement pointée par le personnel technique, soit un axe de réflexion privilégié de l'université. Plus globalement elle continuera à œuvrer pour que de réels plans de prévention des risques, qu'ils soient physiques ou psycho-sociaux, soient mis en place par la direction de l'établissement, en s'attachant en particulier aux thèmes de la précarité, de la surcharge de travail et de la formation du personnel encadrant.

La liste des candidat-es FSU, représentative de toutes les catégories de personnels, de tous les métiers, corps, statuts, de toutes les composantes de l'université

- | | |
|---|---|
| 1. Mme Julie ROBERT (IGE-DRED) | 11. Mme Maud SIMONET (DR-CNRS/IDHES) |
| 2. M. Christophe VOILLIOT (MCF-DSP) | 12. M. Gabriel FARAUD (MCF-SEGMI) |
| 3. Mme Sylvie HENQUEL (SAENES-SUAPS) | 13. Mme Anne-Sophie AGUILAR (MCF-IUT Ville d'Avray/St Cloud) |
| 4. M. Thibaut BROUILLET (MCF-STAPS) | 14. M. Julien DELORD (IGE-SRI) |
| 5. Mme Alexandra OESER (MCF-SSA) | 15. Mme Sandrine VEILLARD (PR-SPSE) |
| 6. M. Stéphane RICAN (MCF-SSA) | 16. Mme Laure CARRÉ (BIATSS contractuelle-SFC) |
| 7. Mme Delphine MONDOUT (IGE-DRED) | 17. M. Gilles RULLIÈRE (PRCE-SUAPS) |
| 8. M. Thierry LABICA (MCF-LCE) | 18. Mme Valérie DEJOUX (ADJAENES-Service médical) |
| 9. Mme Élodie WILLEMIN (BIBAS-SCD) | 19. M. Hugo DUMOULIN (Doctorant contractuel-PHILLIA) |
| 10. M. Jean-Jacques PETIT (Cons.-La Contemporaine) | 20. Mme Liliane RIOUX (PR-SPSF) |

Nous l'avons constaté à de nombreuses reprises : le respect de la collégialité et de la démocratie à l'université est un combat quotidien. Ainsi, nos élu-e dans les conseils font attention au respect des textes réglementaires sur la communication des ordres du jour et documents de travail. Nous nous engageons à maintenir cette ligne de conduite et à rendre compte de nos actions sur nos listes de diffusion syndicales.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Nos engagements pour le prochain mandat :

- > pour des mesures concrètes de résorption de la précarité ;
- > pour la stabilisation des collègues actuellement sur emplois contractuels, en leur accordant des conditions de carrière et de travail similaires à celles des personnels titulaires ;
- > pour un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires correspondant aux titularisations et aux besoins nouveaux pour favoriser la réussite étudiante, répondre aux besoins de la recherche et améliorer les conditions de travail de toutes et tous ;
- > pour promouvoir l'égalité femmes-hommes concernant l'emploi, les carrières et les statuts ;
- > pour des règles de gestion des carrières claires et connues de toutes et tous, et non la généralisation du recours à des salaires ou traitements individualisés ;
- > pour l'intégration des primes au salaire, et, dans cette attente, pour que les primes existantes soient réparties démocratiquement et de façon équitable entre l'ensemble des agents (pas de prime au mérite)
- > pour le respect de l'indépendance pédagogique et scientifique des personnels d'enseignement et de recherche ;
- > pour un système démocratique, collégial et transparent de répartition des services et la réduction des tâches administratives des personnels d'enseignement et de recherche ;
- > pour l'amélioration de la santé et la sécurité au travail, et la prise en compte du handicap dans le travail ;
- > pour une véritable reconnaissance du rôle et des missions du CHSCT et la mise en place de politiques de lutte contre la souffrance au travail.

le 06 déc



Votez



BULLETIN DE VOTE – CANDIDATURE SUR LISTE
Elections professionnelles décembre 2018
Comité technique d'établissement (CTE)

10 titulaires – 10 suppléants

Liste présentée par : La FSU



	Civilité (M. ou Mme)	Nom d'usage	Prénom	Corps ou agent non titulaire	Affectation ¹ (Etablissement et une précision géographique : ville et n° de département)
1	Mme	ROBERT	Julie	IGE	DRED
2	M.	VOILLIOT	Christophe	MCF	DSP
3	Mme	HENQUEL	Sylvie	SAENES	SUAPS
4	M.	BROUILLET	Thibaut	MCF	STAPS
5	Mme	OESER	Alexandra	MCF	SSA
6	M.	RICAN	Stéphane	MCF	SSA
7	Mme	MONDOUT	Delphine	IGE	DRED
8	M.	LABICA	Thierry	MCF	LCE
9	Mme	WILLEMIN	Elodie	BIBAS	SCD
10	M.	PETIT	Jean-Jacques	Conservateur	La Contemporaine
11	Mme	SIMONET	Maud	DR CNRS	IDHES
12	M.	FARAUD	Gabriel	MCF	SEGMI
13	Mme	AGUILAR	Anne-Sophie	MCF	IUT Ville d'Avray-St Cloud
14	M.	DELORD	Julien	IGE	SRI
15	Mme	VIEILLARD	Sandrine	PR	SPSE
16	Mme	CARRE	Laure	BIATSS contractuelle	SFC
17	M.	RULLIERE	Gilles	PRCE	SUAPS
18	Mme	DEJOUX	Valérie	ADJAENES	SUMP
19	M.	DUMOULIN	Hugo	Doctorant contractuel	PHILLIA
20	Mme	RIOUX	Liliane	PR	SPSE

Nombre d'hommes : 9

Nombre de femmes : 11

¹ Nom officiel issu du code de l'éducation



ELECTION AU COMITÉ TECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE
Scrutin du 6 décembre 2018

Profession de foi de la liste SNPREES-FO et SupAutonome-FO
présentée par la FNEC FP FO

FO un syndicat indépendant, FO un syndicat qui vous défend

Le 6 décembre tous les personnels titulaires et non titulaires de l'établissement sont appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Technique (CT) de leur Université. Le CT est une instance consultative. Elle traite de toutes les grandes questions concernant l'Université, des principales décisions concernant la gestion des postes, les primes, pour le personnel BIATSS, les enseignants et enseignants-chercheurs et les contractuels. Le CT doit se prononcer sur les regroupements d'établissements, les réorganisations de services, la fusion de composantes et de services.

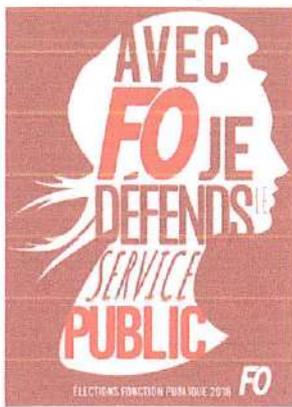
Cette élection détermine également la composition du CHSCT de notre établissement.

Résister, revendiquer, reconquérir

Face à l'offensive du gouvernement contre les droits et garanties des personnels : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, mise en œuvre de PPCR...

VOTEZ FO au CT pour :

- **défendre le statut national des fonctionnaires**, contre l'individualisation des carrières et des salaires aggravée par les dernières réformes (RIFSEEP, PPCR) dont FO demande le retrait
- **défendre le code des pensions civiles et militaires**, qui garantit le paiement des pensions sur le budget de l'État, et pour le maintien du calcul de la pension sur la base de 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois, contre le projet de régime universel de retraite par points qui ne vise qu'à faire baisser le montant des pensions
- **défendre les droits des contractuels** et combattre pour la titularisation des contractuels qui le souhaitent.
- **combattre la politique d'austérité** qui au nom de déficits organisés par les gouvernements successifs dans le cadre de l'« autonomie » des universités, supprime des postes engendrant des charges de travail croissantes pour ceux qui restent. FO défend les revendications, et n'acceptera aucun recul présenté comme nécessaire au nom de l'équilibre budgétaire
- **défendre les établissements, s'opposer aux restructurations et fusions** qui permettent plus de mutualisations et mettent en concurrence les établissements et les filières dans les établissements. Elles constituent des attaques contre les statuts, les postes, les services, les filières
- **défendre le maintien des CHSCT** qui risquent de disparaître par fusion avec les Comités techniques (CT), **défendre le maintien de toutes les prérogatives des CAP**, garantes de l'égalité des droits des agents dans leur carrière
- **défendre les libertés universitaires et la liberté de recherche**, face à l'arbitraire mis en place par les lois Péresse et Fioraso dans les établissements. C'est demander le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études, des concours, de la recherche, et l'attribution des moyens (postes et budgets) nécessaires à l'exercice de ces libertés.



Au CT de l'université les élus de la liste FO ESR (SNPREES-FO et SupAutonome-FO) :

- s'opposeront à toute suppression et à tout gel de poste lors des campagnes d'emplois.
- défendront dans les campagnes d'emplois, l'ouverture de postes statutaires, sur concours, respectant les disciplines et les qualifications.
- s'opposeront au non renouvellement des contractuels et défendront leur droit à être titularisés
- exigeront la consultation systématique du CT pour toute réorganisation, notamment en cas de regroupement et fusion d'établissement, et défendront les acquis de tous les personnels. En particulier ils s'opposeront à toute externalisation.
- concernant le RIFSEEP continueront de s'opposer à toute individualisation et d'exiger que soit établie une correspondance entre le grade et le groupe de fonction
- défendront les droits à congés des personnels enseignants et BIATSS. Pour les BIATSS, ils s'opposeront à l'application de la circulaire GILLE qui enlève des congés en cas de congés maladie, et la proratisation des RTT. Pour les enseignants, ils veilleront au respect des droits à congés de la circulaire nationale du 30 avril 2012 obtenue par Force Ouvrière (si les congés maternité surviennent pendant les congés, ils doivent prolonger d'autant ces congés).
- revendiqueront, concernant les enseignants, l'application intégrale du référentiel national, contre le travail gratuit, qui pour les tâches autres que l'enseignement et la recherche, respecte l'équivalence officielle stipulant que toute heure de travail (dit effectif) correspond à 0,24 heure TD.
- s'opposeront à toute mesure locale qui fasse pression sur les enseignants pour qu'ils acceptent une modulation à la hausse de leur service d'enseignement.
- demanderont la consultation du CT sur toute mesure ayant une incidence sur les conditions de travail, et demanderont si nécessaire la convocation du CHSCT.
- demanderont le respect de la santé et de la sécurité au travail, et exigeront le recrutement des médecins du travail nécessaires pour la visite médicale à laquelle ont droit tous les personnels salariés, visite annuelle de droit à la demande des agents.
- lutteront contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement.



FO la différence.

FO l'indépendance

BULLETIN DE VOTE – CANDIDATURE SUR LISTE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 6 DÉCEMBRE 2018

**COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT
DE L'UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE**

**Liste présentée par : SNPRES-FO et SupAutonome-FO affiliés à la
FNEC FP-FO**



Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Corps ou agent non titulaire	Affectation
1	Mme	TACATE	Fouzia	ADJENES	Université Paris-Nanterre
2	M	EL-MAHOU	Karim	ITRF	Université Paris-Nanterre
3	Mme	OUSSAD	Malika	ADJENES	Université Paris-Nanterre
4	M	PERELMAN	Marc	Pr	Université Paris-Nanterre
5	Mme	GERMANICUS	Sandrine	ADJENES	Université Paris-Nanterre
6	M	ROBERTS	Graham	MCF	Université Paris-Nanterre
7	Mme	LAROCHE	Catherine	ASU	Université Paris-Nanterre
8	M	RENAULT	Eric	ITRF	Université Paris-Nanterre
9	Mme	AQUIN	Marie-Andrée	ITRF	Université Paris-Nanterre
10	M	BOUJAOU	Lahoucine	SAENES	Université Paris-Nanterre
11	M	HAJIB	Hassan	ITRF	Université Paris-Nanterre
12	Mme	ANDRE	Lucie	ADJENES	Université Paris-Nanterre
13	Mme	SNANI	Amale	MAGASINIER	Université Paris-Nanterre
14	Mme	BOUDFAR	Farida	ADJENES	Université Paris-Nanterre
Nombre de femmes :		8			
Nombre d'hommes :		6			